



LICENCE 2020-2021



GR FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr

Bienvenue à la fédération !

Cher(e) adhérent(e),

C'est avec une certaine émotion que j'ai le plaisir de vous remettre votre licence FFRandonnée pour le début de cette nouvelle saison sportive 2020/2021.

Les moments difficiles que le monde traverse nous démontrent davantage à quels points la solidarité et le bien-vivre ensemble sont des valeurs essentielles à notre épanouissement personnel.

Consciente d'avoir un rôle à jouer, la Fédération, avec ses 3 500 clubs affiliés, s'investit chaque jour pour permettre à ses 245 000 adhérents d'assouvir leur passion dans les meilleures conditions possibles.

Cela passe notamment par la formation de plus de 20 000 bénévoles (animateurs, baliseurs-collecteurs, ...) qui œuvrent à la fois pour entretenir nos 180 000 km d'itinéraires balisés, mais aussi pour organiser, animer et développer la grande diversité de disciplines proposées dans les clubs comme la marche aquatique-longe côte, la Rando Santé® ou la marche nordique.

Désormais, il est temps de randonner ou de longer à nouveau avec les membres de votre club, de retrouver et partager des moments conviviaux, d'entretenir ce lien social qui font la richesse de notre communauté associative... au cœur des environnements naturels qui nous ont tant manqués !

Je vous souhaite donc de passer une année sportive pleine de rencontres, mais aussi de découvertes sur nos sentiers de France ou d'ailleurs !

Sportivement,

Le Président FFRandonnée

Didier Babin
Didier Babin

PASSION RANDO

Le magazine de tous les passionnés de randonnée !

ABONNEZ-VOUS auprès de votre club ou directement sur www.ffrandonnee.fr > Rubrique Passion Rando

OFFRE ADHÉRENT : 8€ pour 4 n° par an au lieu de 14€



LE SITE FÉDÉRAL WWW.FFRANDONNEE.FR FAIT PEAU NEUVE !

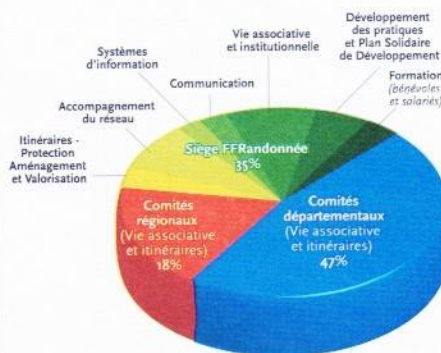
Dès l'automne 2020, le site connaît une profonde métamorphose. Plus moderne et enrichi en contenu, ce portail de la randonnée associative et de loisirs proposera de nouvelles fonctionnalités, des espaces club et licencié, ainsi que des conseils, informations et propositions de sorties au service des clubs et des adhérents. Alors connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe via la rubrique « Mon Compte » et retrouvez votre profil et l'ensemble de votre parcours associatif !

Avantages partenaires

Profitez de tarifs préférentiels pour vos achats de matériel, séjours et voyages en France et à l'étranger, avec votre club ou à titre personnel. Vos avantages sur www.ffrandonnee.fr > Rubrique FFRandonnée / Partenaires



Répartition de l'utilisation des revenus de votre licence



Mode d'emploi pour plastifier votre Licence :

- 1- Décollez la carte ;
- 2- Retournez-la et remplacez-la au même emplacement ;
- 3- Bien appuyer pour s'assurer de la plastification ;
- 4- Détachez la carte.

Samu 15
Gendarmes...
Pompiers....
Secours.....
dans toute l'U.E.,
même depuis un
portable

Groupama
Pour mettre en jeu la garantie d'assistance
rapatriement, appeler MUTUAIDE ASSISTANCE
au +33 (0) 1 45 10 84 99
Indiquer le numéro de contrat 5369

Club n°01136
RANDONNEE CERETANE
Assurance valable jusqu'au 31/12/2021



FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr

La FFRandonnée est immatriculée à l'ORIAS
en tant qu'intermédiaire en assurance sous le
n°16 000 080

À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT

Votre interlocuteur privilégié :

CD66 CTE DEPTAL
PYRENEES ORIENTALES

Tel : 0468614885
Email : cdrp66@wanadoo.fr

Vos accès sur www.ffrandonnee.fr :
Identifiant : 0372027J

Lors de votre souscription,
un compte a été créé.
Pour y accéder, connectez-vous à
l'aide de votre identifiant sur
<https://www.ffrandonnee.fr> et
cliquez sur «Mon compte».
Vous y trouverez les informations et
attestations liées à votre adhésion.

Domaine des garanties

Activités assurées dans le monde entier (à l'exception des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et/ou les Nations-Unies ainsi que les pays suivants : Afghanistan, Corée du Nord, Irak, Iran, Somalie, Soudan et Syrie) **excepté pour les personnes de nationalité étrangère et étant domiciliées à l'étranger et pour les Français étant domiciliés à l'étranger.**

- Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives (Assistance Rapatriement : non).
- Le trajet A/R « domicile-lieu de la réunion ou de l'activité associative » est couvert. La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire (Assistance Rapatriement : non).
- Pratique de la randonnée pédestre à pied, en raquettes à neige, de toute durée, avec ou sans animateur encadrant (avec hébergement en tout gîte, camping et bivouac), de la randonnée avec des publics souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée ; participation au Rando Challenge®, pratique du ski nordique (ski de fond sur pistes damées et balisées, tout déplacement à ski en terrain enneigé nordique), de la randonnée nordique (promenade, randonnée), du raid nordique, de toutes les formes de marche (nordique, alpine, aulx, marche d'endurance, ensemble de marches rapides), du trekking, du géocaching, du cani rando (assistance à la marche par traction animale), du Longe Côte Marche Aquatique (activité sportive qui consiste à marcher en milieu aquatique avec une hauteur d'eau située au niveau du diaphragme).
- Entretien physique pratiqué dans le cadre du club/comité sauf couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline.
- La pratique en autonomie de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu).
- Randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge y compris des enfants.
- Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air : camping, footing, boules, pêche, golf, équitation en manège, patinage sur glace et à roulettes, roller skating, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, parcours acrobatique dans les arbres dans les structures professionnelles (sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline).
- Les activités énumérées ci-dessus sauf le Longe Côte Marche Aquatique et le cani rando peuvent se pratiquer en tous lieux, sans limite d'altitude, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinés à sécuriser la progression (échelles, mains courantes) utilisés de façon ponctuelle et sur de courtes distances. En outre, peuvent être utilisés les cheminements nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur courte distance : barque, bateau à chaîne.

Mais sont exclus :

- Les parcours de randonnée glacière, de via ferrata et corda, les canyons aquatiques, tout parcours exigeant l'utilisation d'un matériel de sécurité à l'alpinisme (baudrier, crampons...), l'utilisation permanente de techniques de progression nécessaires pour cheminer sur glaciers, zones rocheuses escarpées, canyons (relais, encordement permanent, rappel).
- L'encadrement d'un groupe en dehors du cadre associatif.

Complément IMPN

- La randonnée glacière avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) en référence au guide le plus utilisé sur un secteur donné, via ferrata et corda.
- Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite) ; activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer ; canyoning, rafting, hot dog ; descente de rivière avec canoë biplace insubmersible ; nage en eau vive, courses et autres formes de randonnée (course d'orientation ; trail) ; cyclotourisme (cyclisme et ses disciplines associées) : exclus cyclo cross et piste ; VTT : exclus VTT de descente et BMX ; randonnée équestre.

Nature et montant des garanties

Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés

- Tous dommages confondus : 20 000 000 €.
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 5 000 000 €.
- par incendie ou dégâts des eaux, en et hors locaux : 5 000 000 €.
- dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €)

Frais de recherche et de secours⁽¹⁾ : 7 500 €

Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000 € (franchise : Néant).

Accidents corporels

- Décès (frais d'obsèques) 5 000 €.
- Invalidité permanente :
- jusqu'à 65% : 20 000 € x taux d'invalidité.
- de 65% à 100% : versement intégral de 30 000 €.
- Frais médicaux (sous réduction des prestations éventuelles sociales et mutualistes dans la limite de 3 000 € par personne et par événement) :
- 150% du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale.
- prothèses dentaires : 200 € par dent (maximum 4).
- lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille.
- prothèses auditives : 200 €.
- autres prothèses : 200 €.
- Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale :
- frais de transport : 1 500 €⁽¹⁾.
- autres frais : 1 500 €.

Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à la pratique :

600 € dont 200 € pour les lunettes non correctrices, avec une franchise de 30 € non applicable pour le matériel de sécurité (téléphone, GPS) et le matériel utilisé par un licencié souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée.

Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :

- La maladie ou l'accident survient en France ou à l'étranger,
- entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire,
- le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et à 90 jours en France.
- Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)
- Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : 150 € par nuit, dans la limite de 3 000 €
- Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)
- Rapatriement du corps (frais réels)
- Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 20 000 €⁽²⁾
- Avance de caution pénale à l'étranger : 50 000 €
- Retour anticipé du bénéficiaire

(1) Avec avance de fonds du licencié. (2) Parté à 75 000 € pour les USA, Canada, Japon. (*) hors pratique sportive

LA FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QUIL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (MA LES LICENCES IRA/IMPN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGES(CORPORELS) SUBIS SANS QU'UN RESPONSABLE PUISSE ÊTRE DESIGNÉ. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES EN OPTION : CAPITAL DÉCÈS ; INDENNITÉS JOURNALIÈRES ; AIDE À DOMICILE ; SI VOUS ÊTES BALISEUR OU COLLECTEUR OFFICIEL OU DIRIGEANT D'UN COMITÉ ; GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE ; PÉRIODE D'EMPLOI. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE INTERROGEZ GRAS SAVOYE AUX COORDONNÉES INDIQUÉES DANS L'ENCADRE.

Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, par votre inscription au site vous consentez à ce que les données personnelles que vous renseignez soient utilisées par la FFRandonnée au sein du site de gestion de la vie fédérale aux fins de gérer les services proposés par votre inscription sur le site. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données que vous pouvez exercer en vous adressant à la FFRandonnée à l'adresse suivante : donneespersonnelles@ffrandonnee.fr ou par courrier à : Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Bassin des Berges - 75013 PARIS.

Merci de ne pas divulguer ces données à des tiers sans la permission écrite de la FFRandonnée.

	IS/FS	IR/FR/IR FFS/IRLCMA	IRA/FRA/FRAMP/Comité Fédéral	IMPN/FMPN	IRA ANP*
Néant	•	•	•	•	•
Néant	•	•	•	•	•
Néant	•	•	•	•	Néant
Néant	•	•	•	•	Néant
Néant	•	•	•	•	Néant
Néant	•	•	•	•	Néant
Néant	•	•	•	•	Néant
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Néant	Néant	Néant	•	Néant	Néant
Néant	Néant	Néant	•	Néant	Néant

Pour toute question concernant vos garanties d'assurance, contactez :
GRAS SAVOYE - Département Sport et Evénement
Immeuble 33, 33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 - 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19 - ffrandonnee@grassavoie.com

Que faire en cas de sinistre ?

- **Déclarer l'accident dans les 10 jours ouvrés :**
- Pour accélérer le traitement de votre dossier, merci d'effectuer votre déclaration d'accident en ligne : www.ffrandonnee.fr Rubrique Extranet > Déclaration de sinistre, ou www.ffrandonnee.grassavoie.com.
- Pour une déclaration par courrier : Gras Savoye, Département Sport et Evénement - Immeuble quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 - 92814 Puteaux
- **Indiquer le lieu précis, la date et les circonstances détaillées de cet accident.**
- **Quel que soit le mode de déclaration choisi, s'il s'agit d'un sinistre mettant en jeu la garantie des accidents corporels (Individuelle Accident), envoyer un certificat médical** le justifiant sous pli confidentiel à l'attention du Médecin-Conseil de Gras Savoye.
- **Indiquer l'identité et l'adresse de la victime (le tiers) et la nature des dommages corporels ou des dégâts matériels causés, s'il s'agit d'un sinistre de responsabilité civile.**
- **Pour activer la garantie Assistance Rapatriement, en cas d'accident ou de maladie grave, appeler MUTUAIDE ASSISTANCE au +33 1 45 16 84 99** (en France ou depuis l'étranger) et indiquer le numéro de contrat 5369.

ATTENTION !
- Toute déclaration doit être accompagnée d'une photocopie de la licence.
- Ne pas envoyer la déclaration à la Fédération.

TARIFS Type de licence	Part licence	Part assurance	Prix total licence
IS Individuelle sans assurance			25,40 €
IR Individuelle avec Responsabilité Civile (RC)		0,45 €	25,85 €
IRA ANP Licence Associative Non Praticquant (RC + AC)	25,40 €	1,30 €	26,70 €
IRA Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels (AC)		2,60 €	28,00 €
IComités Individuelle Comités avec RC + AC	34,40 €	2,60 €	37,00 €
IMPN Individuelle Multiloisirs Pleine Nature (RC + AC)	25,40 €	12,60 €	38,00 €
IR FFS Double licence avec Fédération Sports Adaptés (RC)	5,10 €	0,45 €	5,55 €
IR FFH Double licence avec Fédération Handisport (RC)	5,10 €	0,45 €	5,55 €
IR LC MA Double licence avec les Fédérations conventionnées (RC)	13,65 €	0,45 €	14,10 €
FS Familiale sans assurance			50,80 €
FR Familiale avec Responsabilité Civile (RC)	50,80 €	0,45 €	51,25 €
FRA Familiale avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels (AC)		5,00 €	55,80 €
FComités Familiale Comités avec RC + AC	68,80 €	5,00 €	73,80 €
FMPN Familiale Multiloisirs Pleine Nature (RC + AC)	50,80 €	25,00 €	75,80 €
FRAMP Licence Familiale Mono Parentale (RC + AC)	26,80 €	4,80 €	31,60 €

* Hors souscription départementale et/ou régionale